



# Les échos de Saint-Jean

2<sup>ème</sup> semestre 2008

## Articles spéciaux :

- L'eau dans notre commune
- Coupes affouagères
- La vie dans la commune
- Demain vous pouvez être juré d'assises

## Pleins feux sur :

- Le métier d'assistante maternelle
- Nos ordures ménagères
- Le CCAS
- Les associations
- Renforcement du réseau EDF

## Le mot du maire

Une nouvelle équipe municipale a été désignée par le suffrage universel au mois de mars 2008.

La fièvre électorale étant retombée, cette équipe s'est rapidement mise au travail, d'abord en s'organisant en "interne", en désignant les adjoints et leurs délégations, les commissions et leurs responsables, le CCAS, le rythme de fonctionnement...

Ensuite, le conseil municipal a nommé ses représentants dans les organismes extérieurs où siège la commune : Sivom du Pays de Vaulx, Communauté de communes de la Matheysine, SE 38, etc.

Puis, cette équipe bien structurée s'est emparée des différents dossiers qui, élection ou pas, continuent à arriver : projet de lotissement aux Perrins, baisse de tension électrique au bout de Saint Jean, fonctionnement de l'assainissement, travaux au captage du Bois Rond, projets du Sivom et de la Communauté de Communes.

Tous les membres du conseil municipal s'investissent au maximum de leurs possibilités pour gérer le quotidien et faire avancer les dossiers dans un contexte administratif de plus en plus complexe.

En effet, le désengagement de la DDE, la réorganisation du Conseil Général avec l'émergence des Territoires, la politique de la région à travers le contrat de développement Rhône-Alpes, le transfert de certaines compétences à la Communauté de Communes, changent complètement notre environnement administratif et demandent à chaque élu une "technicité" accrue.

Soyez assurés, chers concitoyens, que l'équipe municipale fera le maximum pour continuer à améliorer la qualité de vie des Saint-Jarraux.

Votre Maire, Patrick Reynier-Poète

## NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

*A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008*

*Lundi 13 h 30 à 17 h 30 - Mercredi 8 h 00 à 12 h 00*

*Jeudi 15 h 00 à 19 h 00 - Vendredi 13 h 30 à 17 h 30*

 04 76 73 11 97       04 76 73 18 71

*Mail : [mairie.stjeandevaulx@orange.fr](mailto:mairie.stjeandevaulx@orange.fr)*

*Blog : <http://st-jean.blog4ever.com>*

## Le point sur l'alimentation en eau de notre commune

L'eau qui alimente notre commune et la commune de Notre Dame de Vaulx provient du massif du Grand Serre. Elle est captée dans la combe des ruines de Chaupin à 1310m d'altitude, juste au dessus de Cholonge au lieu dit « le Bois-Rond ». C'est en 1953 que les travaux visant à amener l'eau courante à nos deux villages ont été réalisés. L'eau captée est acheminée au sommet des Creys (à 1129m d'altitude) où un répartiteur permet de séparer le débit en deux, envoyant 7/12 de l'eau vers Notre Dame de Vaulx et 5/12 vers notre commune. Au

niveau du répartiteur, des bassins de décantation sont installés. Afin d'éviter toute pénurie d'eau, depuis 1993, un système de captage de l'eau souterraine a été installé au niveau de Saint Théoffrey au lieu dit Fontaine Pelouse (derrière le lac de Petichet). Ce dispositif de pompage ne fonctionne que lorsque la quantité d'eau vient à manquer : il est commandé par un automatisme installé au niveau du réservoir d'eau de Notre Dame de Vaulx. Une surveillance électronique permet d'alerter automatiquement en cas de

défaillance du système. Toute cette installation, depuis le captage jusqu'au répartiteur des Creys, est sous la responsabilité du SIVOM en pays de Vaulx.



Des Creys, l'eau est acheminée par une seule conduite qui arrive au réservoir du Villaret (1080m d'altitude) d'une capacité de 200m<sup>3</sup>. Une conduite va ensuite desservir celui de Saint Jean (altitude 1062m, capacité 100m<sup>3</sup>) qui à son tour alimente celui des Prats (altitude 990m, capacité 100m<sup>3</sup>). A noter que les Arnauds et Font Reynier, trop hauts en

altitude ne sont pas raccordés par ce système. Aux Arnauds, deux sources alimentent respectivement le réservoir amont situé à une altitude de 1207m au-dessus du hameau et le réservoir aval situé à 1140m (tous deux d'une capacité de 100m<sup>3</sup>, les deux réservoirs étant interconnectés). Ces deux sources servent pour l'alimentation des

Arnauds et de Font Reynier. La Monta, et dernièrement la ferme Tracol, sont directement reliées au réservoir des Prats.

## Amélioration du captage Bois Rond

L'eau de notre village n'est pas traitée. Cependant au cours des dernières années, des analyses ont montré des contaminations bactériennes occasionnelles, amenant à traiter ponctuellement notre eau avec du chlore. Cette baisse passagère de la qualité provient d'un lessivage des sols en amont du captage lors d'orages violents. Cette eau de ruissellement n'est pas suffisamment filtrée par la terre pour être assainie. Nous avons accru la surveillance pour éviter que les moutons qui paissent sur le Grand Serre viennent chaumer juste au-dessus du captage.



La solution pour remédier à ce problème consiste à dévier l'eau superficielle en lui faisant contourner la zone de captage et en créant au fond de la combe située au-dessus du captage une cunette en béton étanchéifiée par un film en polyane. On évite ainsi la contamination de la source par les eaux de ruissellement.

Quatre entreprises ont répondu à un appel d'offre pour effectuer ces travaux. L'ouverture des plis a eu lieu le 10 Octobre dernier. L'estimation des travaux effectués par la RTM (Restauration des Terrains en Montagne) avait été fixée à 34100 €. L'entreprise Pellissard, de Monestier de Clermont, a fait l'offre la moins élevée (29198.22 €HT) et a été retenue. Elle devrait intervenir au printemps prochain.

Une subvention à hauteur de 45% a déjà été obtenue auprès le conseil général, alors que l'agence de l'eau est réticente à toute subvention. En effet l'orientation de cette agence est de promouvoir le traitement de l'eau en continue, seule solution d'après elle apte à garantir une qualité sanitaire satisfaisante de l'eau de façon pérenne. Tout espoir de subvention n'est cependant pas perdu et nous souhaitons rencontrer les responsables de cette agence pour tenter de les convaincre du bienfondé de notre approche.

*Bonjour à tous,*

*Il n'est pas facile d'écrire un message tel que celui-ci, et les mots viennent difficilement. Ce message, c'est tout simplement pour sensibiliser un maximum d'entre vous sur le don de sang, de plaquettes, et don de moelle osseuse.*

*Je sais que ces mots font peur, mais tout simplement par manque d'informations.*

*Je ne vais pas m'étaler sur ma vie, j'ai 36 ans et maman de 3 enfants, et après une leucémie aiguë en avril 2007 et une greffe de moelle osseuse en août 2007, on m'a annoncé une rechute de la leucémie le 5 septembre dernier.*

*Les médecins ont prévu une ré-hospitalisation le jeudi 9 octobre pour une durée minimum d'un mois (voire plus), avec une nouvelle cure de chimio.*

*Depuis début septembre, et ce pour les mois à venir, j'ai besoin d'être transfusée 2 à 3 fois par semaine (sang et plaquettes).*

*Ils n'excluent pas, non plus une nouvelle greffe.*

*Dans cette hypothèse, il faudra peut-être me trouver un nouveau donneur.*

*Comme vous l'avez sûrement déjà entendu, l'Etablissement Français du sang manque cruellement de dons.*

*Ces dons sont notre seule chance de survie.*

*C'est la raison pour laquelle, je me permets de faire appel à vous.*

*On pourrait prendre ça comme un appel de détresse. Chacun le prend comme il le veut, mon but est, avant tout, de sensibiliser le plus grand nombre de personnes.*

*Je sais que certains d'entre vous le sont déjà, c'est un geste généreux de votre part qui prend tellement peu de temps.*

*Et même si ce n'est pas pour moi, ce sera pour un autre malade qui est en attente.*

*Merci à ceux et celles qui auront pris le temps de lire ce message.*

*Isabelle.*

Don de sang et de plaquettes : N° vert 0 810 150 150    Don de moelle osseuse : N° vert 0 800 109 900  
[www.dondusang.net](http://www.dondusang.net)

*Chère Isabelle,*

*Il faut que tu sois convaincue qu'à la lecture de ton émouvant message, personne ne sera insensible et indifférent.*

*Ce difficile combat, qui te fragilise tant, a jusque là été révélateur des forces qui sont en toi.*

*Alors, continues à te battre, pour toi, ta famille, et comme tu le dis, de façon si touchante, pour tous ceux qui vivent les mêmes épreuves.*

*Ton message est une leçon de courage.*

*Nous TE devons de le faire passer pour rassembler toutes les énergies qui te feront sortir gagnante contre cette maladie.*

*Nous voulons vite revoir ton sourire. Nous pensons très fort à toi et à ta famille.*

*L'équipe du journal.*

## RENFORCEMENT DU RESEAU EDF AVEC CREATION D'UN NOUVEAU POSTE DE DISTRIBUTION ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION ET FRANCE TELECOM

Avec l'arrivée de nouvelles constructions sur les hameaux de Saint Jean, les Pellissiers, le Pontet, il est nécessaire de créer un nouveau poste de distribution publique d'électricité sur le hameau de Saint Jean.

Les travaux consistent à créer un poste de transformation simplifié (PSSA) à l'extrémité nord du hameau de Saint Jean. Le transformateur sera installé dans une niche enterrée et aménagée à l'aval du parking sur la route des Arnauds.

L'alimentation du nouveau transformateur se réalisera en souterrain depuis le poste des Pellissiers.

Avec la pose de la ligne 20 KV, le conseil municipal a décidé l'enfouissement des réseaux EDF basse tension et France Télécom sur la partie concernée par le chantier, depuis le poste des Pellissiers, traversée de Saint Jean et l'extrémité nord du hameau.

Ces travaux seront placés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energies 38 (SE 38) pour des montants prévisionnels suivants :

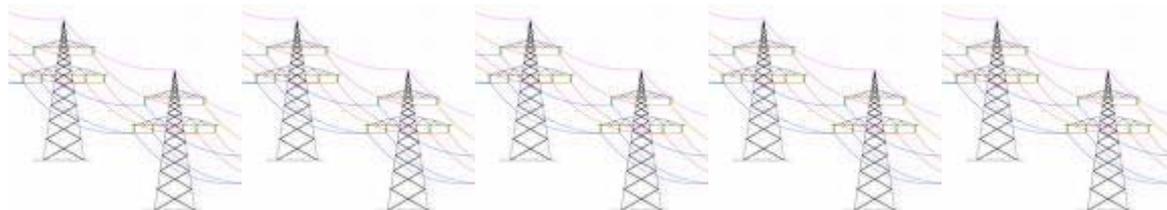
- Renforcement réseau et création poste :	122 731 €TTC
- Enfouissement réseau basse tension :	99 607 €TTC
- Enfouissement réseau France Télécom :	27 788 €TTC

L'ensemble des travaux sur les réseaux EDF sont subventionnés à 80 % ; il restera à charge de la commune la somme de 42 844 €

En revanche, les travaux France Télécom sont très peu subventionnés ; le montant à charge de la commune sera de 23 588 €

Avec ces travaux, il restera à poser de nouveaux lampadaires. Le projet fera l'objet d'une étude d'éclairage avec des devis de fournitures et pose de lampadaires. Ce nouveau projet sera subventionné à 40 % par le syndicat SE 38.

Gageons que ces travaux améliorent l'alimentation électrique et l'espace visuel du hameau de Saint Jean.



## SURELEVATION DE LA LIGNE 63 KV : DEPLACEMENT D'UN PYLONE

Dans les échos de décembre 2007, nous vous faisons part du projet d'EDF RTE (Réseau Transport Electricité) de construire un nouveau pylône pour mettre à hauteur réglementaire les fils qui coupent la route entre le Villaret et Saint Jean.

Les travaux ont démarré en mai avec la réalisation des accès, les fondations et l'assemblage du nouveau pylône par tronçon.

La mise hors tension de la ligne électrique pour l'assemblage final du pylône et le raccordement des fils, programmée semaine 29 en juillet, envisagée en août puis reportée en septembre, n'a pu être raccordée par l'exploitant pour des raisons de conduite des réseaux haute tension. Cette ligne électrique 2 x 63 kV, Péage de Vizille – La Mure, est la ligne de transport normale qui alimente le

poste source de La Mure pour la desserte de l'ensemble du plateau matheysin.

S'il existe d'autres possibilités d'alimentation du poste source de La Mure depuis le Sautet ou Monteynard, elles ne sont utilisées qu'en cas de panne sur la ligne Le Péage de Vizille – La Mure et avec une limite de la puissance fournie au poste source de La Mure.

La période d'été de faibles transits sur cet ouvrage et du réseau HTA étant passée, il n'y a désormais plus de possibilité pour obtenir une coupure longue avant l'année prochaine.

Les services EDF RTE regrettent ce décalage dans le temps et se sont engagés à reprogrammer au plus tôt cette fin de chantier.

## **CONTAINERS SEMI-ENTERRES POUR ORDURES MENAGERES**

Vous les avez vus fleurir dans différentes stations de ski, à La Mure, à l'Alpe du Grand Serre et même aux Prats.

Le container, enterré sur les 2/3 de sa hauteur, peut varier en volume de 3 à 5 m<sup>3</sup>.

Il peut contenir les déchets ménagers d'environ 70 personnes (5 m<sup>3</sup>) pour une collecte par semaine. Le nombre de personnes concernées peut varier en fonction du volume (3 m<sup>3</sup>) mais aussi de la fréquence des ramassages (2 par semaine, 1 par semaine, 1 tous les 15 jours).

La disposition enterrée et sa structure en colonne empêche la fermentation des déchets (empilement et différence de température entre le bas et le sommet). Il contient une "chaussette" en tissu synthétique qui permet une vidange facile au moyen d'une grue.

Ce container présente de nombreux avantages :

- pour l'utilisateur qui n'a plus à stocker des ordures ménagères à la maison, plus de poubelles à sortir une fois par semaine, plus de poubelles à laver.
- pour la collecte, qui est facilitée car il y a beaucoup moins d'arrêts et moins de personnel, et par l'absence d'horaires fixes pour la tournée.
- pour l'hygiène et l'esthétique de la commune, avec la suppression de poubelles sur les routes et les bacs de 660 litres.
- pour les agents collecteurs qui ne rentrent plus en conflit avec l'utilisateur sur l'emplacement de la poubelle ou les détériorations des dites poubelles.

Les différents territoires, équipés pour certains depuis plusieurs années, qui ont choisi de travailler en containers semi-enterrés, sont tous entièrement satisfaits (population et collecteurs) et ne reviendraient surtout pas en arrière.

Plus près de nous, nous pouvons citer le témoignage de Philippe Brun, Maire de Susville : "Depuis que certains quartiers sont équipés en containers semi-enterrés, nous voyons la différence : plus d'hygiène et absence de poubelles qui traînent".

La Communauté de Communes de la Matheysine, lors de son dernier conseil communautaire, a choisi de continuer à équiper le territoire en containers.

Pour répondre à cette orientation, le Conseil Municipal étudiera prochainement la possibilité d'équiper l'ensemble de la commune.

### **Tournée d'hiver du camion de ramassage des ordures ménagères.**



**Du 15 novembre au 15 mars** le camion n'effectuera pas de ramassage des ordures ménagères devant les habitations se trouvant dans les descentes des Rochettes et des Pelissiers. En effet pour éviter de rester bloquer le camion « poubelle ne peut s'engager sur ces routes qui risquent être impraticables à cause de la neige.

Les habitants concernés doivent déplacer leur poubelle sur un axe accessible au camion ou utiliser les containers prévus à cet effet. Nous sommes désolés pour le désagrément occasionné et comptons sur votre compréhension.

## **LE TRAVAIL DES JEUNES**

Cette année encore, le travail des jeunes de la commune a été partagé en tranches de 10 jours, et un mois pour Charline MELZANI chargée du relevé des compteurs d'eau de la commune.

Aurore SFERLAZZA s'est affairée au nettoyage et rangement de l'école maternelle. Quant à Paulin MAMONE, Fantine MERE, Kevin BOISSONNEAU et Eric CASSAGNE, ils ont secondé Alain ROIZON dans un travail de tonte et entretien des espaces verts. Eric a aussi aidé Alain à déboucher la station d'épuration du Pontet.

Outre la fierté d'avoir gagné un premier salaire, chacun d'entre eux a vécu positivement une expérience professionnelle dans un contexte familial.

## **PORTIQUE CONTROLE D'ACCES DES RENARDIERES**

L'année a vu la réalisation du contrôle d'accès des Renardières plus communément appelé « le portique ».

De nombreux habitants du plateau Matheysin ont eu le sentiment que cette réalisation, voulue par notre premier ministre pour répondre aux fortes pressions du gouvernement Polonais suite à l'accident de car, a été conçue et réalisée dans des temps record sans tenir compte de toutes les procédures exigées par ce type d'aménagement innovant.

Les personnels de la DIR et des CETE (centre technique de l'équipement) ont travaillé d'arrache-pied avec une équipe hyper renforcée pour tenir des délais beaucoup trop courts.

Combien de personnes, en allant travailler, subissent chaque jour les résultats de cet aménagement ? Le passage entre des murets de protection conçus pour empêcher les fous, et il y en a, de prendre le dispositif à contre sens, le portique, ou plutôt maintenant Les Portiques, sous lesquels il faut passer en prenant bien garde aux véhicules qui hésitent devant nous pour ne pas les percuter par l'arrière (qu'en sera-t-il cet hiver avec le verglas !).



Enfin tous ces problèmes que chacun a pu constater ou imaginer pour cet hiver avec la neige et le brouillard, et ce n'est pas fini...

Bonne nouvelle, il semble que des études sur les lits d'arrêts d'urgence sont en cours et se présentent sous de bons auspices : ce sera de la sécurité pour tous sans contraintes ni barrières.

## **Les acteurs économiques et politiques des cantons de La Mure, Corps et Valbonnais se sont réunis pour une action commune.**

Le vendredi 24 octobre, le conseil d'administration de l'Agence pour le Développement de la Matheysine (ADM) a adopté à l'unanimité, en présence des élus des trois cantons ainsi que des représentants des industriels, campings, hôteliers, commerçants et artisans, une motion (voir ci-après) précisant leur position commune sur l'aménagement de la descente de Laffrey au préfet.

## **MOTION : Portique de la descente de Laffrey**

En 2007, un dramatique accident de car, consécutif à une erreur humaine, a provoqué la mort de 27 personnes. L'Etat a alors pris la décision de réaliser dans la précipitation un aménagement pour répondre à l'émoi suscité par ce drame suite à la visite des présidents polonais et français. Ce portique a été réalisé sans la moindre concertation avec les acteurs politiques et économiques de la Matheysine et sans prendre en compte les nombreuses remarques du territoire.

En effet, depuis de nombreuses années les élus et acteurs économiques de la Matheysine se battent pour obtenir une desserte routière efficace et sécurisée. Ils ont manifesté à plusieurs reprises leur opposition à la réalisation d'un portique **dans cette partie de la rampe de Laffrey** tout en affirmant leur souhait d'obtenir rapidement des aménagements sécuritaires efficaces.

Les élus et acteurs économiques de la Matheysine n'acceptent pas, en tout état de cause, le raccourci et l'amalgame dans le discours de la Préfecture qui consiste à faire croire qu'ils sont contre toutes formes de travaux et qu'ils sont insensibles au drame des victimes de l'accident survenu en juillet 2007.

Aujourd'hui leurs craintes se confirment :

- La sécurité, argument «massue» qui a justifié cet aménagement n'est pas améliorée car les incidents ou accidents liés au portique sont légion depuis sa mise en service ;
- Les inquiétudes liées aux difficultés et risques météorologiques (brouillard, verglas, enneigement) ne sont pas levées dans la perspective de l'arrivée de l'hiver ;
- Le report du trafic sur la RD 529 est dangereux et provoque des nuisances considérables ;
- La clientèle touristique dotée de campings-cars, caravanes...est dissuadée de fréquenter les campings, sites touristiques du secteur ;
- Le fonctionnement des entreprises locales est perturbé ;
- L'aménagement engendre des comportements à risque de la part des conducteurs excédés.

Au cours de la réunion d'évaluation du dispositif et de ses conséquences, tenue le 8 octobre à Grenoble, la Préfecture a nié globalement les difficultés économiques et techniques générées par cet ouvrage et les a relativisé derrière des données imprécises et contestables.

**Face à cette situation, l'Agence pour le Développement de la Matheysine (ADM), en partenariat avec l'association des maires et adjoints, a réuni ce 24 octobre un Conseil d'Administration élargi à l'ensemble des acteurs économiques et politiques du territoire avec ce seul point à l'ordre du jour.**

**Le résultat est édifiant puisque l'ensemble des participants, maires, conseillers généraux, présidents de communautés de communes, chefs d'entreprises, artisans, unions commerciales, fédération de l'hôtellerie de plein air :**

- 1. déplorent unanimement l'installation d'un portique en haut de la rampe de Laffrey et mettent en garde les pouvoirs publics contre les risques d'insécurité non résolus et contre les risques économiques inhérents à cet aménagement pour la Matheysine. Ils demandent la poursuite d'une évaluation exhaustive notamment en période hivernale (accidents et incidents corporels et matériels) ;**
- 2. rappellent qu'ils contestent l'emplacement du portique et le choix de l'aménagement implanté mais qu'ils sont favorables à des travaux de sécurité ;**
- 3. rappellent leurs demandes et leurs propositions constructives pour la création d'un ou deux vrais lits d'arrêt d'urgence dans la rampe de Laffrey, pour la réalisation des créneaux de dépassement promis et prévus entre Corps et Laffrey sur la route Napoléon, et bien sûr, pour l'aménagement de la route départementale 529 afin de sécuriser la traversée des Motte et des Commiers depuis Susville ;**
- 4. demandent des mesures et des moyens pour promouvoir l'activité économique des 3 cantons de Corps, Valbonnais et La Mure (campagne de promotion du territoire à l'échelle de l'agglomération, pérennisation de l'ADM...).**

## RECENSEMENT DE LA POPULATION : CHACUN DE NOUS Y TROUVE SON COMPTE

**La population de Saint-Jean de Vaulx sera recensée entre le 15 janvier et le 14 février 2009**

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les 8 ou 9 ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites sont plus fiables, plus récentes et permettent ensuite aux élus de mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, transports publics, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.



**Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Saint Jean de Vaulx,** font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes – un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

**Saint Jean de Vaulx fait partie du groupe de communes recensées en 2009.**

**A partir du jeudi 15 janvier 2009,** vous allez donc recevoir la visite de Patricia Blanchemanche, agent recenseur. Elle déposera à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

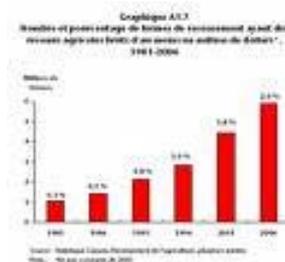
**Si vous êtes souvent absent de votre domicile,** vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. **Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le 14 février 2009.**

**Votre réponse est importante.** Pour que les résultats soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse correctement les questionnaires qui lui sont fournis. **Participer au recensement est un acte civique.** C'est également une obligation.

Enfin, **toutes vos réponses sont absolument confidentielles.** Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 04.76.73.11.97.

Les résultats des enquêtes de recensement sont disponibles sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).



## ASSISTANTE MATERNELLE : UN VRAI METIER

**N**otre commune est en souffrance de modes de gardes.

Elle compte et comptera de plus en plus de petits, dont les parents travaillent le plus souvent en direction de GRENOBLE.

L'organisation de ces jeunes familles se complique quand il faut faire le tour du plateau pour chercher une personne de confiance pour garder les enfants. La solution la plus confortable serait de trouver une nounou à ST JEAN.

Béatrice GRUBER, responsable du relais assistantes maternelles à la MURE, et Hélène ROULX, assistante maternelle à NOTRE DAME DE VAULX, ont eu la gentillesse de venir nous faire part de leurs compétences et expériences. Cette réunion a eu lieu le 21 octobre dernier.

### *Recrutement et conditions de travail d'une assistante maternelle*

Après dépôt d'un dossier, la personne intéressée par ce travail reçoit la visite d'une puéricultrice chargée d'évaluer si la maison dispose du confort requis, susceptible de permettre l'accueil d'enfants.

A la suite de ce passage, un agrément est donné par le conseil général.

Une formation de 120 heures (qui inclut les premiers secours), dont le coût est pris en charge par le conseil général, est proposée aux candidats. Une deuxième formation de 60 heures sera programmée en cours d'emploi.

Il s'agit bien d'un travail reconnu dans toute sa valeur. Les aléas que vivaient, il y a encore quelques années, les nounous et qui rendaient cet emploi précaire, n'existent plus. La fonction est maintenant encadrée par une convention qui offre les garanties suivantes :

- Une mensualisation sur 12 mois, que l'enfant soit gardé ou non.
- Un taux horaire minimum imposé, qui se négocie entre 2,65 euros et 3 euros de l'heure dans notre secteur.
- Le bénéfice d'une pension de retraite sécurité sociale et complémentaire.
- Le droit au chômage.
- La possibilité de formation continue.

Il faut savoir que ce travail permet de valider une unité du CAP petite enfance : « l'accueil de l'enfant à domicile ».

### *Le rôle du relais assistantes maternelles (RAM).*

Mis en place par la communauté des communes, le RAM est une structure qui existait déjà dans des communes plus importantes.

Il permet aux assistantes maternelles de ne pas vivre leur fonction de manière trop isolée.

La responsable, Béatrice GRUBER éducatrice, propose ses services pour :

- La rédaction du contrat.
- Donner des informations administratives récentes.
- Redéfinir les droits et obligations de chacun.



Mais elle représente surtout un soutien global dans la profession, qui peut aller jusqu'à un rôle de médiation. De plus, des rencontres entre assistantes maternelles sont proposées une fois par quinzaine et permettent des échanges qui ne peuvent qu'enrichir les expériences de chacune.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter.

**Béatrice GRUBER, relais assistantes maternelles au 04.76.81.19.84 ou 06.86.15.25.39,**  
[ram@ccmatheysine.fr](mailto:ram@ccmatheysine.fr)

## COUPES AFFOUAGERES

La nouvelle commission extramunicipale chargée de la forêt, a proposé au conseil municipal un nouveau règlement pour l'attribution des coupes affouagères. Devant le nombre croissant d'inscrits, la commission a augmenté de 40 à 45 le nombre de lots délivrés chaque année. Les personnes non retenues une année devenant prioritaires pour les deux années suivantes. Ces deux décisions ont été entérinées par le conseil municipal qui a également décidé de fixer la participation à 35€

Cette nouvelle réglementation est arrivée au bon moment, car cette année 63 inscrits ont été dénombrés. En accord avec le nouveau règlement, les personnes exclues lors des deux dernières années (29) ont été classées prioritaires. Par conséquent, parmi les 34 inscrits non-prioritaires, seuls 16 ont eu la chance d'obtenir un lot cette année. Les 18 autres, sous réserve d'inscription, seront prioritaires pour les deux prochaines années.

Voici le résultat du tirage au sort des coupes affouagères qui a eu lieu à la mairie le 17 Octobre :



✚ Benhama Zakaria (2)	✚ Leonard Bruno (27)
✚ Blanchemanche Charles (43)	✚ Lesnier Daniel (6)
✚ Borfiga Thierry (33)	✚ Lohier Erica (39)
✚ Borto Renato (25)	✚ Mamone François (13)
✚ Cachet Gérard (7)	✚ Mounet Jean-Pierre (42)
✚ Caron Frédéric (12)	✚ Ost Claudine (36)
✚ Cassagne Alain (40)	✚ Pachoud Rémi (19)
✚ Chambat Michel (8)	✚ Pacwicza Andéa (15)
✚ Charbonneau Julien (31)	✚ Pelé Denis (44)
✚ Cole John (5)	✚ Pelissier Francis (11)
✚ Constant Edith (10)	✚ Pelissier Maurice (45)
✚ Debette Jean-Luc (41)	✚ Perrin-Patras Guillaume (18)
✚ Diazo Gérard (35)	✚ Pham Sylvie (37)
✚ Emilio Cédric (34)	✚ Ravet Marcelle (30)
✚ Espiau Bruno (23)	✚ Sagot alain (3)
✚ Eymery Jean-Paul (21)	✚ Sagot Lionel (32)
✚ Eymery Sabine (22)	✚ Salpietro Sébastien (1)
✚ Eymery Gérard (29)	✚ Simic Liliane (7)
✚ Fertigo Christine (16)	✚ Simic Freddy (24)
✚ Franceschini Brigitte (26)	✚ Tracol Jean-Michel (14)
✚ Gervais Jean-Louis (28)	✚ Vefour Arnaud (20)
✚ Gonchond Gérard (4)	✚ Vefour Colette (38)

Les personnes non retenues cette année et donc prioritaires pour 2009 et 2010 (sous réserve d'inscription) sont :



✚ Bannet Philippe	✚ Gaio Christian
✚ Blanchemanche Fabrice	✚ Guignier André
✚ Boisnard Angélique	✚ Laurent Nelly
✚ Brun-Picard Alain	✚ Melzani Emile
✚ Cassagne Thierry	✚ Ravanat Xavier
✚ Cluzel Pierre	✚ Ravanat Jean-Luc
✚ Defforge Jean-Luc	✚ Rogy Francis
✚ Eymery Maurice	✚ Roussel Frédéric
✚ Four André	✚ Thomas Franck

## **Départ à la retraite de Simone**

Le 07 septembre 1979, le conseil municipal de Saint Jean après délibération décide de nommer Mme Simone Guignier, native de Saint-Jean, comme femme de service à temps partiel à l'école maternelle. Cette nomination faisait suite à la réouverture de l'école de Saint Jean de Vault fermée alors depuis 1974, conséquence du déclin démographique... C'est sous l'impulsion des parents d'élèves et des municipalités de Saint Jean et de Notre Dame de Vault et avec l'appui d'un inspecteur d'académie très compréhensif, que cette réouverture fut possible en créant un regroupement pédagogique entre nos deux communes et redonnant ainsi vie à notre village.



La famille Guignier résidait à cette époque juste au dessus de l'école, dans les locaux actuellement utilisés par le foyer. Cette proximité permettait à Simone de s'adapter à des horaires discontinus qui demandaient une grande souplesse. Avec beaucoup de dévouement Simone a gagné la confiance des enseignants et sa présence à l'intérieur de la classe s'est vite imposée. Naturellement, elle est devenue le complément indispensable de l'équipe pédagogique et son temps de travail a alors augmenté pour coïncider avec la présence des enfants. Au cours des 29 années au service de l'école, Simone a connu la progression des effectifs et côtoyé de nombreux enseignants. En moyenne chaque année, 10 nouveaux élèves des deux communes ont effectué « leur Rentrée » à la maternelle et fait la connaissance de Simone. Ces 300 enfants qu'elle a accueillis au car, habillés, déshabillés, accompagnés aux toilettes, chouchoutés, voire consolés parfois, se souviennent tous de Simone. A voir les sourires quand ils parlent de « Simone » il n'est pas difficile d'imaginer ce qu'elle représentait pour eux : un repère dans ce nouvel environnement, leur deuxième « maman ».

Les générations se succédant, Simone a accueilli les enfants des enfants qu'elle avait chouchoutés au début de sa carrière. Entendre ces parents dire à leurs enfants pour les rassurer lors de la rentrée « Ne t'inquiète pas, à l'école il y a Simone ! » témoigne de la sympathie et du respect qu'ils éprouvaient pour elle.



Grâce à son humanité, son éternelle disponibilité et sa bonne humeur, Simone a gagné également le respect des enseignants et de ses différents « patrons » qui ont présidé le Sivom durant sa longue carrière. Leur présence lors de la cérémonie officielle du 27 juin, organisée pour marquer son retrait de la vie active, en témoigne, tout comme la présence de nombreux « anciens élèves ».

Les deux municipalités et les habitants de nos deux communes remercient Simone pour son dévouement durant ces 29 années passées à l'école maternelle de Saint Jean.

Bonne retraite Simone et bienvenue à Laurence qui la remplace et à qui nous souhaitons une carrière aussi longue et bien remplie.

## LA JOURNEE DES ANCIENS



Le samedi 4 octobre, les élus et nous, membres du C.C.A.S, avons accompagné les anciens de la commune à la traditionnelle sortie annuelle, attendue de tous.

Installés dans un bus tout confort, nous avons contourné le lac du Bourget dans un début de journée maussade, jusqu'à la visite de l'abbaye de Hautecombe.

Classée monument historique, l'abbaye est un chef d'œuvre d'architecture de style gothique troubadour et fut, à compter du XIIème siècle tour à tour, nécropole abritant les sépultures des princes de Savoie, faïencerie durant la période révolutionnaire et monastère des bénédictins.

La page d'Histoire tournée, nous avons déjeuné au restaurant des platanes au petit port d'Aix-les-Bains et pris le bateau pour un tour du lac où là, le soleil avait fait sa réapparition.

Trente cinq personnes participaient à cette sortie appréciée de tous.

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

En ce 11 novembre pluvieux, venteux et froid, quelques personnes dont des représentants de la nouvelle génération se retrouvaient devant le monument aux morts. Après avoir déposé une gerbe et fait respecter une minute de silence, le maire, Patrick Reynier-Poète, rendait hommage aux disparus de la commune, morts pour la France lors de la première guerre mondiale.



Ce jour est l'occasion de penser à nos disparus, mais aussi à tous les morts de cette guerre, de la suivante et de toutes celles qui existent encore sur terre de nos jours.

## **Saint-Jean accueille ses nouveaux habitants...**

Vendredi 22 novembre, Saint-Jean de Vault a fêté avec l'arrivée du Beaujolais nouveau, celle des nouveaux habitants de la commune.

En effet pour permettre à ces derniers de s'intégrer le mieux possible dans le village, le conseil municipal les ont conviés avec les présidents des associations de la commune, les agents communaux ainsi que leurs familles respectives, à partager un moment de convivialité autour d'un verre de Beaujolais consommé avec plaisir mais toujours avec modération.

Cet apéritif très animé a été l'occasion pour ces personnes de se présenter et de rencontrer quelques Saint-Jarraux. Un livret avec de nombreuses informations pratiques leur a été remis.



## **... et fête ses sportifs de haut-niveau**

Cette soirée a aussi été dédiée aux sportifs de haut-niveau de notre commune. En effet notre village cache de nombreuses personnes hors du commun.

Carole Ravanat qui, après une partie pleine de rebondissements et de suspense devient championne de France de boules Lyonnaises (voir le détail de son exploit dans l'article « une championne »).

La jeune Caroline Espiau, qui fait partie de l'équipe de France de saut à ski. Arrivée 7<sup>ème</sup> au championnat du monde en 2007, elle continue sa carrière sportive avec beaucoup de détermination. Martin, son petit frère, suit déjà ses traces. On se rappelle que leur maman, Sylvie était championne de France de Body building en 2005.

Une autre famille couverte de médailles est la famille Ost. Alice et Noël, coachés par Rainer, leur papa, excellent en athlétisme. Ils sont classés en lancers de poids, de disque, de marteau, de javelot,... Ils ont à leur actif plusieurs podiums nationaux en saut à la perche et ont participé au championnat d'Europe.

Et qui n'a pas rencontré Emilienne et Francis Rogy courant, infatigables sur toutes les routes de la commune ? Lorsqu'on sait qu'ils font des courses de 100 km, qu'Emilienne est une habituée de la première place et Francis n'est pas loin, qu'ils courent sans s'arrêter pendant 24h (199km/24h pour Emilienne et 204km/24h pour Francis), on comprend pourquoi ils sont si souvent sur les routes.

L'herbe ne pousse pas sur les chemins de Saint-Jean puisqu'il y a aussi Cathy Lohier qui court régulièrement. Sa spécialité est les semi-marathons et elle est aussi montée sur les plus hautes marches.

Mais le village possède aussi des artistes ! Fatiha Mansouri, danseuse a fait une tournée remarquée avec le chapiteau de l'Isère et on a pu l'admirer cet été dans différents spectacles.

Puis une médaille jeunesse et sport a été attribué à Jean-Marie Brino, président du club de tir de Saint-Jean de Vault depuis sa création. Infatigable, très dévoué à son club, Jean-Marie est aussi un arbitre national.

Professeur des écoles, récemment à la retraite, Paul Ravanat a eu les palmes académiques. Unanimement apprécié par ses collègues et ses élèves, Paul a fait toute sa carrière à Echirolles où il a terminé directeur de l'école Marcel David. Après la manipulation de centaines de cahiers d'école à Echirolles, le ski, le vélo, la musculation sont désormais partie de son quotidien à Saint-Jean de Vault.



Mais peut-être que quelques modestes sportifs, artistes, musiciens ou scientifiques de valeur se cachent encore parmi les quelques 500 habitants de Saint-Jean de Vaulx ?

Avec Monsieur Gilles Strappazon, conseiller général du canton de Vizille que nous remercions d'avoir été présent à cette soirée, nous nous demandons si c'est la bise, le brouillard, l'altitude ou tout simplement l'air pur et la beauté des paysages qui favorisent cette densité de personnes aux performances exceptionnelles.

## **UNE CHAMPIONNE !**

**D**ans toutes les disciplines sportives, avoir le titre de "Champion de France" n'est pas courant, n'est pas commun et bien sûr, n'est pas donné à tout le monde....

Et pourtant un village d'environ 500 habitants comme le nôtre peut s'enorgueillir d'avoir en 2008 une championne de France de sport boule lyonnaise.

Carole Ravanat, issue d'une famille de boulistes, s'est mise à cette discipline depuis une dizaine d'années et a fait ses premières armes dans le seul terrain de jeu de la commune !....

Rapidement ses progrès ont été impressionnants.

Au départ dans un rôle de "pointeuse", puis depuis quelques années Carole s'est essayée au tir, et là aussi ses progrès ont été spectaculaires.

Dans des concours régionaux certaines bonnes doublettes masculines ont dû souvent baisser pavillon devant Carole et Yves, son mari. Son parcours pour arriver à ce titre a été d'abord les éliminatoires départementales où elle finissait vice-championne de l'Isère, ce qui lui octroyait le droit de participer au Championnat de France.

Nous croyons savoir qu'elle abordait à ce championnat sans grandes prétentions, tout au plus de passer la première journée...Et puis la confiance, la régularité au point, quelques frappes décisives, les parties s'enchaînaient et Carole arrivait en finale. Son adversaire n'était autre que la championne de Bellecour 2008.

Rapidement, Carole, menait 7 à 0, puis son adversaire revenait jusqu'à mener 8 à 7, et puis une passe mal engagée Carole avait le point et trois boules à jouer, elle engrangeait les 3 unités et coiffait son adversaire en s'octroyant le titre suprême de



## **Championne de France !**

## **Mutuelle des anciens sapeurs pompiers**

La dernière Assemblée générale de notre Mutuelle s'est déroulée Dimanche 19 Octobre dernier.

Le bureau et quelques porteurs ont participé à cette réunion.

Nous avons été sensibles à la présence de Monsieur le Maire et deux de ses adjoints.

Nous vous rappelons que la principale activité de notre société est le portage des défunts à l'église et au cimetière.

Beaucoup de personnes de notre village souhaitent que cette activité demeure, mais ce n'est bien sûr pas une obligation pour les familles d'utiliser nos services bénévoles. On peut faire appel aux pompes funèbres professionnelles.

Les personnes présentes à l'A.G. ont souhaité qu'il y ait un renouvellement des porteurs par des hommes plus jeunes...à bon entendeur salut.

Les contacts sont :           - Michel RAVANAT      Tél. 04.76.73.13.48  
                                      - Christian VIALLET     Tél. 04.76.73.16.20

## **L'INFORMATION A SAINT-JEAN-DE-VAULX**

Outre le maire, Patrick Reynier-Poète, qui fait partie de toutes les commissions extra-municipales, la nouvelle commission « information communication » est actuellement composée des élus Christine Cachet, Caroline Perrin, Carole Ravanat, Jean-Luc Ravanat et des non élus Brigitte Gervais, Annie Muller, Michel Ravanat, Yves Salingue et Catherine Salpietro, et elle reste ouverte à tous.

Cette commission gère plusieurs supports.

Vous êtes déjà habitués au journal « Les échos de Saint-Jean » qui continue son histoire. Son contenu est constitué d'informations sur l'actualité de la commune, du SIVOM, de la CCM ou du territoire mais aussi de sujets plus généraux. Il est ouvert aux associations, leur permettant de transmettre leurs informations. Vous pouvez aussi proposer un article ou indiquer un sujet que vous voudriez voir traiter (vous faire connaître via le blog ou en contactant un membre de la commission).

Les articles sont rédigés par les membres de la commission, ou par un responsable associatif et alors ne sont pas signés. Les articles proposés par les personnes extérieures à la commission sont signés. La commission valide collectivement tous les textes et les amende éventuellement avec l'accord de l'auteur.

Vous avez aussi dû remarquer l'arrivée d'une nouvelle venue, la « Lettre d'information municipale ». Plus fréquente que « Les Echos », cette lettre regroupe des actualités municipales ou l'étude d'un dossier particulier (ex. Le projet de l'aménagement de la descente de Laffrey ).

L'information se trouve aussi sur le blog de la mairie de Saint-Jean de Vaulx (<http://st-jean.blog4ever.com>). Vous y trouverez des renseignements sur la municipalité (en particulier les compte-rendus du conseil municipal mais aussi de la CCM et du SIVOM), sur la mairie (horaire d'ouverture, numéros de téléphone, ...), sur la cantine, les écoles, les déchèteries, les programmes des cinémas de Vizille ou de La Mure, des dossiers sur l'aménagement de la côte de Laffrey ou des éoliennes, et bien d'autres choses encore. En particulier vous avez, en avant première, « Les Echos de Saint-Jean » et la « Lettre d'information municipale » sous forme électronique.

Le souhait de la commission étant de diminuer les impressions papier, **inscrivez-vous à la newsletter du blog**, seule façon de nous indiquer que vous voulez participer à cette action.



Bien sûr, il n'est pas question de supprimer le tirage papier pour les personnes n'ayant pas accès à internet.

Nous cherchons des solutions pour utiliser le Dauphiné Libéré comme autre support d'informations car ce dernier ne possède pas de correspondant local sur Saint-Jean de Vaulx.

*Votre avis nous intéresse, n'hésitez pas à nous le faire connaître !*

## Le collège du vallon des Mottes

Cette année les élèves du collège du Vallon des Mottes ont intégré leurs nouveaux locaux. Un établissement flambant neuf avec toutes les dernières technologies, notamment 91 ordinateurs. Ce collège regroupe 192 élèves des communes de La Motte d'Aveillans, La Motte-Saint-Martin, Monteynard, Notre-Dame de Vaulx et Saint-Jean de Vaulx. 26 Saint-Jarraux sont scolarisés au Vallon des Mottes. Il y a 9 classes dans ce collège : 3 sixièmes et 2 classes par niveau de la cinquième à la troisième.



La première langue vivante est l'anglais, puis les élèves, à partir de la quatrième, ont le choix entre l'allemand et l'espagnol pour leur deuxième langue. A partir de la cinquième, ils peuvent choisir le latin comme option facultative. En troisième, une nouvelle option facultative a été mise en place, la DP3 ou découverte professionnelle 3 heures. Cette option, de 3 heures hebdomadaires, permet de découvrir des métiers (présentation de leur organisation, de leur histoire, de leur évolution, connaissance des voies de formation) ; elle permet la mise en place d'activités concrètes sortant du domaine purement scolaire (recherches documentaires, rencontres avec des professionnels, ...). Au collège du Vallon des Mottes, l'équipe pédagogique a organisé le temps de travail en 2 heures hebdomadaires et regroupe la troisième heure sur plusieurs semaines pour pouvoir faire des sorties (forum des métiers, visites d'usines,...).

9 clubs (arts plastiques, ateliers créatifs, éco-citoyens, fanfare académie, jumelage Mali, météo, théâtre, sport), animés bénévolement par des enseignants, fonctionnent durant la pause de midi.

La cantine est organisée en self. Actuellement les repas sont livrés par le lycée de La Mure. Par la suite, c'est le collège de La Mure, après rénovation de ses cuisines, qui se chargera des repas pour les deux collèges.

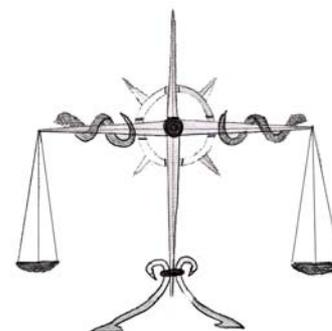
---

## Demain, vous pouvez être désigné juré d'assises

### Qui peut être juré ?

Tout citoyen peut, un jour ou l'autre, être amené à juger l'un de ses pairs. Une lourde responsabilité à laquelle il est important d'être bien préparé...

La cour d'assises (présente dans chaque département) est une juridiction intermittente qui se réunit une fois par trimestre. Au cours de chaque session, d'une durée moyenne de quinze jours, neuf ou dix affaires de crime (meurtre, viol, inceste, vol à main armée...) sont jugées par un jury composé de 9 (16 en appel) citoyens ordinaires tirés au sort siégeant aux côtés de trois juges professionnels. Vous pouvez, vous aussi, être au nombre de ces citoyens.



### Quelles conditions pour être juré ?

Il faut être inscrit sur une liste électorale du département de résidence, être âgé de plus de 23 ans, ne pas avoir été condamné à une peine de prison supérieure à 6 mois, ne pas être magistrat, militaire, policier ou ministre et ne pas avoir de liens de parenté avec l'accusé, un autre membre du jury ou un magistrat.

### Comment se passe le tirage au sort ?

Chaque année les conseils municipaux tirent au sort, à partir de la liste électorale, un certain nombre de noms (ce nombre dépend du nombre d'habitants de la commune) puis un second

tirage au sort est effectué au siège de la Cour d'Assise pour obtenir une liste de 600 noms pour les jurés titulaires et 150 pour les suppléants.

Pour les petites communes comme Saint-Jean de Vault, il existe une étape supplémentaire ; un seul nom est choisi au hasard, puis Saint Georges de Commiers tire au sort trois noms provenant des listes envoyées par les communes de Champagnier, Notre-Dame de Commiers, Saint Georges de Commiers et Saint-Jean de Vault. Ces trois noms se retrouvent à la Cour d'Assises de Grenoble avec les noms tirés au hasard dans toutes ; les communes de l'Isère et constituent la liste de jury criminel du département.

A partir de cette liste, et après avoir enlevé le nom des personnes qui ne remplissent pas les conditions requises, 4 listes (une par session) de 40 jurés et 12 suppléants sont constituées, toujours par tirage au sort. Si vous faites partie de ces 52 noms, vous êtes prévenu par le greffier de la cour d'assise et une convocation vous est notifiée soit à vous-même, soit à votre domicile, par la gendarmerie ou un huissier de police. Vous devez vous présenter le jour de l'audience au tribunal.

### **Comment se passe le tirage au sort ?**

Chaque année les conseils municipaux tirent au sort, à partir de la liste électorale, un certain nombre de noms (ce nombre dépend du nombre d'habitants de la commune) puis un second tirage au sort est effectué au siège de la Cour d'Assise pour obtenir une liste de 600 noms pour les jurés titulaires et 150 pour les suppléants.

Pour les petites communes comme Saint-Jean de Vault, il existe une étape supplémentaire ; un seul nom est choisi au hasard, puis Saint Georges de Commiers tire au sort trois noms provenant des listes envoyées par les communes de Champagnier, Notre-Dame de Commiers, Saint Georges de Commiers et Saint-Jean de Vault. Ces trois noms se retrouvent à la Cour d'Assises de Grenoble avec les noms tirés au hasard dans toutes ; les communes de l'Isère et constituent la liste de jury criminel du département.

A partir de cette liste, et après avoir enlevé le nom des personnes qui ne remplissent pas les conditions requises, 4 listes (une par session) de 40 jurés et 12 suppléants sont constituées, toujours par tirage au sort. Si vous faites partie de ces 52 noms, vous êtes prévenu par le greffier de la cour d'assise et une convocation vous est notifiée soit à vous-même, soit à votre domicile, par la gendarmerie ou un huissier de police. Vous devez vous présenter le jour de l'audience au tribunal.

### **Les 52 personnes seront-elles toutes jurées ?**

Non, il se peut que parmi ces 52 personnes il y en ait qui ne participe à aucun débat. En effet, pour chaque affaire, un nouveau tirage au sort est effectué pour désigner les 9 jurés (16 en appel). Les 52 jurés doivent malgré tout rester disponibles durant toute la durée de la session.

### **Vous pouvez être récusé**

Dernier obstacle, vous pouvez encore être « récusé » ; l'accusé ou son avocat peuvent refuser la participation de 5 jurés (maximum) pour des raisons qu'ils n'ont pas à justifier. De même le ministère public peut récuser jusqu'à 4 jurés.

### **Pouvez-vous refuser d'être juré ?**

Il est en principe impossible de refuser d'être juré. Seuls quelques cas de dispense sont admis : avoir plus de 70 ans, avoir été juré dans le même département, être atteint d'une maladie grave justifiée incompatible avec le rôle de juré.

### **Est-on indemnisé ?**

Vous avez le droit à plusieurs indemnités permettant de compenser votre perte de salaire et vos frais. Votre employeur ne peut pas s'opposer à vos absences.

### Comment se déroulent les débats ?

Une fois le jury constitué, le président de la cour d'assise ouvre le débat. L'huissier appelle les témoins qui sont conduits dans une pièce à part d'où ils ne sortent que pour témoigner. Le greffier lit la décision du juge d'instruction ordonnant le renvoi de l'accusé devant la cour d'assises. Celle-ci retrace les circonstances de l'affaire et énonce les charges qui pèsent contre l'accusé. Ensuite le président interroge l'accusé, les témoins, les experts. A tout moment le juré peut poser des questions après avoir demandé l'autorisation du président mais sans jamais manifester son opinion. Lorsque les audiences sont terminées, le président donne la parole à l'avocat de la victime, à l'avocat général et en dernier à l'avocat de l'accusé.

### Comment doit se comporter un juré ?



Vous êtes prévenu que, même perturbé par ce que vous entendez ou voyez, vous ne devez absolument pas vous laissez submerger par vos émotions ni manifester la moindre opinion. On vous informe de l'importance de votre mission et on vous conseille d'être concentré et de prendre des notes afin d'avoir des idées claires au moment de rendre votre décision.

Une fois les débats terminés, jurés et magistrats s'isolent dans une pièce et n'en sortent qu'après avoir rendu leur verdict par un vote à bulletin secret. Tout ce qui se passe dans la salle des délibérations doit être tenu secret et le rester même lorsque votre fonction de juré est terminée. Si vous ne respectez pas ce secret, vous risquez une amende de 15 000€ au plus et une peine d'emprisonnement d'un an au plus.

### Comment se déroule le vote ?

Après la discussion, la décision est prise à bulletin secret. Vous ne pouvez échapper à vos responsabilités : les bulletins blancs ou déclarés nuls sont comptés comme favorables à l'accusé. Après le vote, les bulletins sont immédiatement détruits. La cour retourne ensuite dans la salle d'audience pour prononcer sa décision. L'audience criminelle est terminée.

## JURE D'ASSISES : « une expérience enrichissante »

*Dans les années 80, j'avais une quarantaine d'années, j'étais prévenu par la municipalité de Noyarey de l'époque que j'avais été tiré au sort pour être juré d'assises, soit disant d'après certains amis, qu'il ne prenait pas n'importe qui !!! J'étais bien sûr un peu flatté, mais je ne savais pas du tout ce qui m'attendait.*

*Puis j'étais convoqué au tribunal place Saint-André pour la session d'été qui durait environ 2 ou 3 semaines.*

*On nous a parlé de notre rôle, des indemnités que nous allions recevoir pour notre présence de tous les jours aux heures précises des convocations. Pour mon organisation professionnelle ça se passait l'après-midi, aussi j'étais assez satisfait de cet emploi du temps.*

*Le premier jour j'ai été tiré au sort, pour juger des jeunes qui avaient fait un braquage à la poste d'une commune des terres froides. Ils avaient blessé les employés et avaient pris la fuite en moto.*

*Je me revois encore monter et m'installer à ma place au tribunal autour de ces Messieurs les Magistrats, le Président, les accesseurs, la partie civile, la défense, l'entrée des jeunes aux bancs des accusés, et puis le déroulement de l'après-midi, les questions, les plaidoiries défense et partie civile et puis nous nous isolons avec le Président et discutons d'abord, coupable ou non coupable ? Puis les circonstances, puis la sentence ; la sanction finale avait été de 5 ans d'incarcération.*

*Les jours suivants je n'avais pas été tiré au sort donc je repartais. Ensuite j'ai été juré pour une affaire criminelle qui s'était déroulée près de Saint-Jean.*

*Le couple avait gagné une carabine 9 mm à une vogue de La Motte d'Aveillans. L'époux avait l'habitude de faire régulièrement, mais surtout ce dimanche matin, tiercé, apéros à répétition dans les bars de la ville, etc... Vers 14 H il rentre chez lui dans l'état que vous pensez, il se couche, il ronfle... Sa femme n'en peut plus, elle prend la carabine et lui tire dans la tempe un coup de carabine 9 mm. Son décès n'est pas subi mais la mort intervient à l'arrivée des secours.*

*Cette dame avait beaucoup de circonstances atténuantes, des témoignages positifs de son entourage. Là aussi pas de problème de conscience sur la culpabilité, mais les débats pour attribuer la peine avaient été longs et nourris, puis le vote, 5 ans d'incarcération, une remise de peine lui avait été accordée pour bon comportement en prison, elle devait sortir dans les mois suivants... ses enfants avaient besoin d'elle... etc.*

*Pendant cette cession j'ai été une nouvelle fois tiré au sort, mais récusé par la défense.*

*Cela a été une expérience enrichissante dans ma vie.*

*Michel RAVANAT*

### **JURE D'ASSISES : « une expérience de citoyenneté formidable »**

*Il y a de cela 27 ou 28 ans, je fus tirée au sort pour participer à un jury d'assises.*

*L'instant d'angoisse passé à l'arrivée de deux gendarmes (on a inévitablement en tête l'annonce d'un accident) m'apportant une convocation pour me rendre au tribunal de grande instance de Grenoble, sans droit de refus, sauf cas de force majeure, ce fut le tour des interrogations : pourquoi moi ? Pour faire quoi ? Comment vais-je m'organiser avec le travail, les enfants... ? (pas question à l'époque d'aller chercher les réponses sur Internet !) Suite à ces moments de panique, c'est la curiosité qui l'emporte et le désir de découvrir ce milieu austère et mal connu de la justice et la satisfaction d'accomplir un devoir civique d'une telle importance ! Le tribunal est un lieu que j'appréhendais, faute de connaissance. Ce fut l'occasion de découvrir les rouages d'une machine très bien orchestrée par le président de la cour d'assises. Le jour même de l'audience le juge tire au sort les personnes qui devront assister à toutes les séances concernant l'affaire à juger et ce, pour chaque affaire, durant toute la session. Obligation est faite de s'y présenter à chaque fois.*

*. J'ai eu la chance quant à moi d'avoir eu les trois cas de figure : ouf, de ne pas être tirée au sort et de pouvoir rentrer chez moi !... puis ouf ! de ne pas non plus être tirée au sort, mais d'avoir malgré tout la curiosité d'assister au procès car ouvert au public, sauf si huis clos. Et enfin, d'être tirée au sort pour juger... un être humain !*

*Quel poids énorme sur ses épaules à ce moment-là, face à l'accusé qui « mérite » d'être puni et la victime qui a subi des dommages et souhaite une punition. Après avoir prêté serment puis écouté avec attention, dans la salle d'audience, le récit de l'affaire, puis les différentes plaidoiries, les témoins, etc... et analysé les situations, les personnes, les antécédents de l'accusé... et pris des notes, c'est le moment des délibérations, ressenti comme d'une importance capitale, sans droit à l'erreur, dans la salle de délibération entre les jurés et les 3 magistrats... puis vote à bulletin secret sur la culpabilité et la peine. Non, je n'étais pas dans un film ou une lecture, mais dans la réalité ! J'ai un souvenir d'un retour en salle d'audience dans un silence glacial où le verdict tombe.*

*Je me suis rendue compte de la puissance et de la faiblesse du système puisqu'il reste humain, des lourdeurs de la tâche (selon les affaires traitées), de la solitude éprouvée, car on est seul en son âme et conscience et tenu au secret. C'est cependant une expérience de citoyenneté formidable que je vivrais sans doute plus intensément et différemment si j'étais à nouveau jurée... mais la probabilité reste faible !*

*Mireille Eymery*

## **Le comité des fêtes**

Lors de la séance de son assemblée générale en date du 23 mai 2008, l'association dite "Comité des Fêtes de Saint Jean de Vaulx" a modifié la composition de son bureau.

Les membres déclarés auprès des services de la préfecture sont :

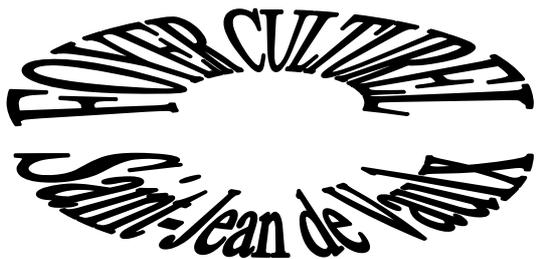
- **Président** : PELLISSIER Francis
- **Vice-Président** : CASSAGNE Alain
- **Secrétaire** : BOISNARD Angélique
- **Secrétaire Adjoint** : DURAND Frédéric
- **Secrétaire Adjoint** : CASSAGNE Sylvain
- **Trésorier** : EYMERY Sabine
- **Trésorier Adjoint** : RAVANAT Yves
- **Membres** : GRITTI Yannis,  
ESPIAU William,  
CASSAGNE Thierry,  
FRANCESCHINI Jérôme,  
FRANCESCHINI Mathieu,  
MAMONE François  
MELZANI Corinne,  
PERRIN Caroline,  
VEFOUR Arnaud

Bien sûr au-delà de l'investissement de ces personnes, nous savons tous que la réussite des manifestations tient à l'engagement et au bénévolat de tous les habitants du village.

Merci à tous et continuons à partager de bons moments lors des activités proposées pour la saison 2008 / 2009 :

- Bal des noisettes : Samedi 1 novembre, sur invitation pour les jeunes du village
- Concours de belote : Vendredi 28 novembre 2008
- Repas dansant : Samedi 13 décembre 2008
- Spectacle pour les enfants, Père Noël : Samedi 20 décembre 2008
- Sortie ski : Dimanche 25 janvier 2009
- Concours de belote : Samedi 7 février 2009
- Après-midi mardi-gras : Mercredi 25 février 2009
- Salon de l'Agriculture : 21 février – 31 mars 2009 (projet en cours à préciser)
- Sortie ski : Samedi 7 mars 2009
- Vogue : 26-27-28 juin 2009

Des compléments d'informations et les conditions d'inscriptions vous seront transmis dans vos boîtes aux lettres pour chaque rendez-vous. Venez nombreux !



A l'assemblée générale du 9 septembre, un nouveau conseil d'administration a été élu. Il est composé de quatorze membres.

Les anciens : Bernard ARTEMON, Philippe FAURE, Brunette Paul RAVANAT, Myriam TRACOL, Colette VEFOUR. Ils ont eu le plaisir d'accueillir les nouveaux : Samira BOUAMEUR, Françoise BOYER, Marie Brigitte MELOT, Véronique PACHOUD, Robert REJNERI.

Ce nouveau conseil d'administration s'est réuni le 10 septembre à 20h afin de constituer le bureau du foyer pour cette nouvelle saison. Les postes de président, secrétaire et trésorier adjoint étaient à pourvoir.

- Bernard ARTEMON, vice président sortant, a présidé la séance. Après un tour de table seul Robert REJNERI se présentait comme président. Il a été élu à l'unanimité.
- Bernard ARTEMON s'est représenté en temps que vice président.
- Denis PELE comme trésorier.
- Philippe FAURE revient sur sa démission, et s'est présenté comme secrétaire. Colette VEFOUR, comme secrétaire adjointe.
- Françoise BOYER, comme trésorière adjointe.

Tous ont été élus à l'unanimité.

Certaines activités n'existent plus par manque de disponibilité de leur animateur : les échecs et la chorale des enfants (possibilité d'intégrer la chorale des adultes).

Certaines activités se poursuivent avec les mêmes animateurs : aquarelle, discussion en patois, gymnastique, gymnastique douce, marche sportive et découverte, piscine, poterie, sculptures sur bois, théâtre enfants, travaux d'aiguilles.

D'autres changent d'animateur.

Les participants à l'atelier confection de paniers ne pourront plus profiter du savoir faire de Maurice Melmoux, remplacé par Philippe Faure. L'activité a lieu dans une salle de la mairie de Laffrey.

L'activité encadrement sera suivie par Françoise Boyer, la peinture à l'huile par Bernadette Perez, le tennis enfants par Estrella Del Villar.

Les inscriptions à la musculation se font auprès de Paul Ravanat.

De nouvelles activités apparaissent avec de nouveaux animateurs bénévoles : La danse orientale pour petits et grands est animée par Samira Bouameur,

La dentelle au fuseau est dirigée par Brigitte Moretti.

Toutes ces activités sont bien sûr l'occasion d'échanger, de se rencontrer et de se connaître davantage.

La plupart des activités ont lieu dans les locaux mis gracieusement à disposition par la mairie de Saint Jean de Vaulx.

### **Des Propositions de manifestations ont été listées :**

Un spectacle « La camoufle » conseillé par le théâtre de la Mure sera organisé « hors des murs » par le foyer. Il sera présenté à la salle Ernest Dumollard à Notre Dame de Vaulx le samedi 7 mars 2009.

### **Il reste à planifier les propositions suivantes :**

- Récital du groupe vocal et contre basse « Emiole »
- Des stages
- Repas cabaret dans l'hiver
- Soirée jeux de société, de bois....
- Soirée théâtrale, thème « la deuxième guerre mondiale »
- Soirée cinéma avec le cinéma de Vizille, avec Bruno Thomas
- Course d'orientation : une ou deux séances pendant les vacances pour les enfants
- La semaine du foyer (du 7 au 13 juin 2009) : présentation du travail de l'année comme le patois, le théâtre enfants et adultes, la danse orientale enfants et adultes, la chorale, marches....

Merci de vous sentir concernés par la vie du foyer. Bonne saison !

## **LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

La commission communale des impôts directs (ex répartiteurs) est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Les membres ont été choisis par Mr le Préfet sur proposition d'une liste de 24 personnes transmise par le Maire de la commune.

Aux réunions, sont examinées et validées les propositions des services fiscaux concernant le classement des constructions nouvelles, les modifications et additions de constructions et autres changements de consistance de l'habitat.

La commission doit signaler les changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune qui permettent de réajuster les valeurs locatives de chaque habitation.

Les membres sont nommés pour le mandat à venir à chaque renouvellement des conseils municipaux.

Les membres retenus pour notre commune par Mr le Préfet de l'Isère sont :

Titulaires : RAVET Fernand, FRUHAUF Simone, OST Claudine, ESPIAU Sylvie, GERVAIS Jean-Louis, EYMERY Jean-Paul.

Suppléants : ROIZON Martial, CANCADE Jimmy, DEBETTE Evelyne, BOISNARD Angélique, VEFOUR Jacky, LEONARD Bruno.

Cette commission s'est réunie le 27 octobre sous la présidence du Maire de la commune, et en présence du géomètre du cadastre, représentant du Centre des Impôts fonciers.

## **C.C.A.S. : les nouveaux objectifs**

Le CCAS : une institution obligatoire et autonome qui a son propre budget (subvention municipale).

Le maire est président d'office. Le CCAS de Saint-Jean-de-Vaulx est complété par quatre élus : Philippe MERE, Carole RAVANAT, Jean-Louis RAVANAT et Caroline PERRIN et par quatre membres extérieurs, choisis par le maire : Thierry DELELIS-FANIEN, Mireille EYMERY, Hélène PERROT-MINNOT et Catherine SALPIETRO.

Les membres du CCAS ont décidé, lors des premières réunions, d'étendre le domaine d'intervention de la commission.

Les nouvelles orientations porteront sur :

- le maintien à domicile des personnes âgées,
- le soutien des familles en difficulté,
- le recrutement d'assistantes maternelles.

A cet effet, une première réunion d'information sur les assistantes maternelles a eu lieu le 21 octobre à 19 heures.

Cette liste n'est pas exhaustive, le rôle du CCAS étant de prendre en considération l'évolution sociale de la commune.

Il va de soi que les journées et sorties des anciens restent d'actualité.

## PERMIS DE CONSTRUIRE



- œ **TRACOL Jean- Michel** – Font Reynier pour la construction d'un hangar agricole
- œ **VANBIERVLIET Michel** – Les Prats pour la construction d'une maison individuelle
- œ **DEBETTE Jean-Luc** – Les Pellissiers pour la construction d'un garage
- œ **SICARD Stéphane** – Les Perrins pour la construction d'une maison individuelle

## CERTIFICATS D'URBANISME

- œ IMMOBILIERE DECHAUX – pour la propriété Chatelas - Les Perrins
- œ IMMOBILIERE DECHAUX – pour la propriété Hallot - Les Prats
- œ IMMOBILIERE DECHAUX – pour la propriété Bernard – Les Rochettes, Les Prats
- œ MAÎTRE VIGNON – pour la vente de la maison Couzon – Derrière St Jean
- œ MAÎTRE VIGNON – pour la succession Mr Blanc – Les Arnauds
- œ MAÎTRE VIGNON – pour la vente du terrain Berthier – lieux-dits La Vouise

## PETITS TRAVAUX EXEMPTS DE PC et DECLARATIONS PREALABLES

- œ PELLISSIER Francis – Les Perrins, pour la construction d'une pergola et d'un four à pain
- œ DALLET Monique – Les Prats, pour la construction d'une véranda serre
- œ GALLON Serge – Les Perrins, pour la construction d'un préau recevant des panneaux solaires et la réalisation d'un muret de clôture
- œ CHENEAU Gil (géomètre)– Les Prats, Les Rochettes, pour la réalisation d'un détachement foncier en vue de la vente du terrain de Mr Bernard Patrick
- œ COUZON David – Derrière St Jean, pour l'installation d'un velux sur le garage
- œ BRENNER Jean-Louis – Les Pellissiers, Lot le Clos, pour la réalisation d'une clôture
- œ LABBE Dominique – Les Perrins pour l'installation d'un abri de jardin
- œ CLUZEL Pierre – Le Pontet pour la construction d'une véranda
- œ PERRIN Laurent – Le Villaret pour un permis de clôture
- œ PHAM Sylvie – Les Arnauds pour l'installation de panneaux solaires et d'une verrière
- œ EYCKEN Eric – Les Perrins , Le Champ de la Donne, pour un permis de clôture
- œ SAVAIDES Delphine – Les Pellissiers, Lot le Clos, pour la construction d'un abri à bois
- œ PILUDU Patrick – Le Villaret, pour la réfection du toit avec pose de 4 lucarnes et 2 vélux
- œ MICHEL Claudine – Les Pellissiers, pour la pose en toiture d'un vélux
- œ PACHOUD Véronique – Font Reynier, pour la pose de panneaux solaires en toiture
- œ EYMERY Gérard – Le Villaret, pour la construction d'un abri jardin

### Nous avons eu la joie d'unir :

...Félicitations aux mariés

**Nicholas SANDERS** et **Laurence BENABID**, Les Prats, Le 14 Juin 2008

**Michel GUSELIA** et **Christine CICHONSKI-RENIER**, Les Prats, Le 1<sup>er</sup> Août 2008

**Camille DEFORGE** et **Emilie ESPIAU**, Le 30 Août 2008



### Ils nous ont quittés.

...Nos sincères condoléances à la famille et aux proches



**M. Vincent SAPUTO**, le 31 janvier 2008

**M. Damien SIMIC**, Le 25 Février 2008

**M. Angelo LOMBARDI**, Le 22 Mars 2008

**Mme Jeanne HELLY**, Le 27 Juin 2008

**Bienvenue à :**

...Félicitations aux parents



**Alexandre KIEHN,**

Fils de Benoît KIEHN et Béatrice LAIGNEAU, Le Village, né le 24 Février 2008



**Manon MARQUET,**

Fille de Forent MARQUET et Carole CESARO, Le Village, née le 29 Mars 2008



**Jules EYCKEN-LACAS,**

Fils d'Eric EYCKEN et Emmanuelle LACAS, Les Perrins, né le 8 avril 2008



**Romain COUZON,**

Fils de David COUZON et Alexandra LAHOUSSINE, Le Village né le 9 mai 2008



**Anouk GRITTI,**

Fille de Yannis et Sandrine GRITTI, Les Prats, née le 27 Juin 2008



**Eva BARBE,**

Fille de Pierre-Yves BARBE et Delphine SAVAIDES, le Village, née le 6 septembre 2008



**Milo PERRIN-PATRAS,**

Fils de Guillaume PERRIN-PATRAS et Andréa RENOUX, Les Perrins, né le 17 septembre 2008

**Nous avons aussi appris les naissances de :**

Félicitations aux grands-parents



**Leïla SALETES,** de Domitille GERVAIS et Yann SALETES, petite-fille de Brigitte et Jean-Louis GERVAIS, Font-Reynier, née le 15 janvier 2008



**Eliott LIGORIO** de Lauriane LE MEZEC et Michel LIGORIO, petit-fils de Josée et Joseph LIGORIO, Les Rhoures, né le 22 janvier 2008



**Louane CLERC,** de Charlotte REYNIER-POËTE et Christophe CLERC, petite-fille de Geneviève et Patrick REYNIER-POËTE, Le Villaret, né le 30 aout 2008



**Killyan MELOT,** de Anne-Laure POUPON et Dimitri MELOT, petit-fils de Marie-Brigitte et Gilles MELOT, La Monta, né le 8 octobre 2008



**Gabriel LE MEN,** d'Anne et Stéphane LE MEN, petit-fils d'Hélène et Christian PERROT-MINNOT, Le Village, né le 21 mars 2008



**Kali GIOT,** de Morgane Favier et Valentin GIOT, petite-fille d'Alain GIOT et Claudine OST, née le 29 novembre 2008

---

*Outre les membres de la commission, Christine Cachet, Brigitte Gervais, Annie Muller, Caroline Perrin, Carole Ravanat, Jean-Luc Ravanat, Michel Ravanat, Patrick Reynier-Poète, Yves Salingue et Catherine Salpietro, ont aussi participé à ce numéro, Philippe Mère, Jean-Louis Ravanat et Mireille Eymery.*

*La mairie de Saint-Jean de Vaulx a fait imprimer ce bulletin à 250 exemplaires.*

*Bonnes fêtes de fin d'année à tous !*